

**ASSEMBLEE PLENIERE
du mardi 11 juillet 2017**

**VŒU du CESER SUR L'ÉVALUATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES**

**Présenté par M. Gérard LENOIR, président de la commission
« Evaluation et suivi des politiques publiques et des contributions
du CESER »**

Exposé des motifs

La loi NOTRe du 5 août 2015 donne mission aux CESER de « contribuer à des évaluations et au suivi des politiques publiques régionales ».

C'est la raison pour laquelle l'assemblée des Présidents des CESER de France a mis en place un groupe de travail qui a produit successivement une note puis un livre blanc. La présidente du CESER Auvergne-Rhône-Alpes y était représentée par M Gérard LENOIR, Président de la Commission « Evaluation et suivi des politiques publiques et des contributions du CESER », accompagné de Michel RAFFIN, chargé d'études. Le Livre Blanc a été validé par les présidents de CESER de France réunis le jeudi 15 juin 2017. Il s'adresse à l'Assemblée des Régions de France.

Les idées forces du Livre Blanc de CESER de France peuvent être résumées comme suit :

1. La définition de l'évaluation telle que proposée par la Société Française de l'Evaluation : « L'évaluation vise à produire des connaissances sur les actions publiques, notamment quant à leurs effets, dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer **la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts** ».

2. L'évaluation, une aide à la décision.

Elle apporte des éléments d'appréciation quantitatifs **et qualitatifs**. L'évaluation doit donner du sens à l'action publique, fournir une appréciation sur la valeur des choix stratégiques et permettre de faire évoluer cette action.

3. L'évaluation, une réponse à l'exigence croissante de **transparence et d'efficience** de l'action publique.

Elle est un outil majeur de la démocratie par l'impartialité qu'elle apporte sur les diagnostics et les questionnements de l'action publique. CESER de France a mis en évidence dans la première partie du livre blanc cet enjeu démocratique de l'évaluation, dans un contexte de perte de confiance grandissante du citoyen envers la chose publique.

4. La légitimité et l'expertise des CESER, **représentants de la société civile organisée**, pour prendre du recul, éclairer et servir l'évaluation des politiques publiques régionales, dans une « temporalité qui offre davantage de place à la réflexion ».

Le Livre Blanc développe les initiatives passées et présentes des CESER en matière d'évaluation des politiques publiques.

5. L'instauration d'une **relation de confiance** entre les Conseils régionaux et les CESER, « **clé du succès de la contribution des CESER à l'évaluation des politiques publiques.** » Plusieurs CESER ont fait part du partenariat mis en place avec leur Conseil régional pour traiter cette question. En Auvergne-Rhône-Alpes, il reste à passer de la volonté affichée d'une démarche conjointe à l'action.

Vœu proposé par la Commission 10

Parmi les conditions de réussite préconisées dans le livre blanc, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes préconise en priorité de :

- 1 Distinguer l'évaluation de l'audit et du contrôle de gestion, ou du pilotage
- 2 Informer sur les apports et les leviers que représente l'évaluation
- 3 Créer au sein du Conseil Régional une instance d'évaluation, qui sélectionnera les évaluations à mener et en organisera le processus, en intégrant pleinement le CESER
- 4 Former les élus, les membres du CESER, et les services à la culture de l'évaluation, et promouvoir l'approche évaluative dans les commissions des deux assemblées régionales afin de bien mettre en œuvre les processus d'évaluation ex ante, in itinere, ex post.
- 5 Porter à la connaissance et valoriser les résultats de l'évaluation auprès des acteurs et des citoyens.

C'est à ces conditions que l'évaluation :

- sera une démarche d'amélioration des politiques publiques,
- permettra la maîtrise de l'action publique,
- constituera une volonté au service des valeurs démocratiques.

Conscient de sa responsabilité, de sa capacité d'expertise au service des citoyens, et pour répondre à la demande du législateur de « contribuer à des évaluations de politiques publiques régionales »,

- le CESER Auvergne-Rhône-Alpes partage et soutient les idées forces ressortant du livre blanc de l'assemblée de CESER de France en date du 15 juin 2017,
- le CESER Auvergne-Rhône-Alpes souhaite qu'avec le Conseil régional s'engage, sans retard, une démarche conjointe et dynamique d'évaluation avec la mise en place d'une instance spécifique dédiée venant compléter le dispositif mis en place pour développer le contrôle de gestion.

**VŒU ADOPTE PAR 138 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION LORS DE L'ASSEMBLEE PLENIERE
DU CESER AUVERGNE-RHONE-ALPES DU 11 JUILLET 2017**